

## RETRAITE

NEOVIA RETRAITE :  
“JUSQU’AU BOUT DE VOS DROITS”

© D.C.

**L'**HEURE DE LA RETRAITE arrive bientôt, et vous souhaitez connaître vos droits. Comment être certain que les montants de pensions qui vous seront proposés par les caisses de retraite correspondront bien à ceux qui vous sont dus ? Votre carrière a-t-elle été correctement enregistrée ? Compte tenu d'une

réglementation foisonnante, quels sont les dispositifs qui correspondent le mieux à votre situation ? Cumul emploi-retraite ? Retraite progressive ? Rachats ? Pour quel coût et quelle rentabilité ? Pouvez-vous bénéficier d'une retraite à taux plein ? Devrez-vous subir une décote ? Pour peu que vous ayez cotisé à plusieurs régimes, préparez vous à y consacrer plus de 6 mois de visites et d'appels.

Première société française d'expertise des droits à la retraite des dirigeants, Neovia Retraite offre un service de conseil et d'expertise retraite aux chefs d'entreprise ainsi qu'aux professions libérales. Sa clientèle cible : des assurés qui ont connu des carrières complexes ou qui ont cotisé dans différentes caisses de retraite. Comme chaque régime de retraite a ses règles propres, cela peut, en effet, vite tourner au casse-tête pour le futur retraité. *“En France, la retraite est quérable : il appartient à l'assuré de vérifier et de demander ses retraites. C'est à vous de connaître vos droits et de les*



Eric Bidot, fondateur de Neovia Retraite.

*réclamer*, explique Eric Bidot, fondateur de Neovia Retraite. Or, en quarante ans de carrière, il y a souvent des erreurs de saisies ou de transmissions de droits et dans une législation aussi complexe et changeante, beaucoup d'opportunités restent méconnues.”

Neovia Retraite vous représente auprès des caisses de retraite pour faire ce travail en votre nom, effectue les formalités nécessaires et assure la bonne réalisation des démarches administratives.

**Une réelle expertise**

Neovia Retraite vous propose une étude complète de vos droits. Pour ce faire, Neovia Retraite procède à une véritable reconstitution de votre carrière en croisant toutes les données relatives à vos activités professionnelles et à vos caisses de retraite. *“Nous offrons une réelle expertise des droits à la retraite à partir de bases justes, vérifiées par nos experts, précise Eric Bidot. Nous délivrons des conseils personnalisés en étudiant les solutions réglementaires permettant de bonifier les droits de nos clients. Un dossier 'd'expertise retraite personnalisé' vous est ensuite remis. En plus du récapitulatif des périodes validées de votre carrière, vous y trouvez un calcul de la retraite de base et des retraites complémentaires ainsi que le calcul des pensions de tous les régimes confondus. Neovia réalise des estimations des montants de vos retraites pour chaque départ annuel entre 60 et 65 ans et étudie vos différentes possibilités de rachat. Peu importe votre situation, Neovia Retraite vous conseille et vous éclaire en fonction de vos droits.”* Une étude de carrière peut prendre de 4 mois à une année selon sa complexité. Eric Bidot recommande au futur retraité *“d'entreprendre cet audit deux ou trois ans avant le départ à la retraite”*. Neovia Retraite met son savoir-faire à la disposition des experts-comptables et de leurs clients à travers des actions de partenariats privilégiées. ♦

**Pour en savoir plus demander Mme Marilyn VILARDEBO, directrice commerciale Neovia Retraite. 59 rue de l'Abondance, Lyon 3<sup>e</sup>. 04 27 02 14 81. 06 25 14 53 79. [www.neovia-conseil.com](http://www.neovia-conseil.com)**

## COMMUNICATION

## MISER SUR VOTRE SITE INTERNET

Comment faire pour établir la bonne stratégie de communication ? Voici les conseils de Sophie Renard, directrice de clientèle du bureau lyonnais Elliott & Markus, une agence spécialisée dans la communication et le marketing des professionnels du droit, de la finance et du conseil. *“Le conseil numéro un, c'est d'investir dans un site Internet*, explique d'entrée de jeu Sophie Renard. *Un cabinet doit se doter d'un site Web. C'est une vitrine indispensable.”* Sophie Renard précise qu'un site doit être représentatif de l'activité du cabi-

net. Elle recommande également de ne pas se limiter à la dimension chiffrée : *“Il faut aussi mettre en avant l'aspect humain du cabinet, en présentant les associés et les collaborateurs.”* Le deuxième conseil est l'envoi aux différents clients d'une infolettre par courriel (newsletter) pour diverses annonces (échéances de déclarations, nouvelles réglementations...). Et, dernier élément, pour une communication réussie : *“L'organisation de petits déjeuners à la fois pour former et informer”*, conclut-elle.